



1 place d'Astarac  
65190 TOURNAY  
☎ 05 62 35 70 26  
📠 05 62 35 78 64  
✉ mairie@ville-tournay.fr  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 23/06/2022

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 3 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 octobre 2022 à 18h15, le Conseil Municipal de Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRANCOIS, Nicolas DATAS TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUEUR  
Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Jean-Louis GABAS donne procuration à Patrick BRU  
Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS TAPIE

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### La séance est ouverte à 18h15

#### 1. Approbation du procès-verbal du 26 juillet 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

#### 2. Réhabilitation du cimetière

Monsieur le Maire rappelle la loi Labbé qui s'est renforcée et interdit l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des cimetières et columbariums entre autres lieux. Cela pose la question de la gestion des mauvaises herbes dans le cimetière.

Monsieur le Maire indique que les agents communaux vont effectuer un gros travail de désherbage manuel avant les fêtes de la Toussaint pour que le cimetière soit propre toutefois il convient d'engager des réflexions afin d'anticiper la gestion des années futures.

Plusieurs points sont évoqués : engazonnement, béton désactivé ou goudronnage mais problème avec les tombes qui s'ouvrent par l'avant, gestion des intertombes...

Une étude devra être menée mais pourquoi ne pas envisager des intertombes en pelouse synthétique, les allées secondaires enherbées et les grandes allées goudronnées.

La réflexion est lancée.

#### 3. Projet Maison Capdevielle

Monsieur le maire rappelle les réflexions engagées concernant la réhabilitation de la maison Capdevielle.

Il rappelle le projet présenté par Ganéo. Le projet présentait différents espaces dont un espace de restauration pour remplacer la cantine de la maternelle, un auditorium pour accueillir des séminaires, des spectacles, un espace de co-working.

Les élus à l'unanimité valident le projet de cantine et d'amphithéâtre, plus mitigés sur l'intérêt d'un espace de co-working.

Monsieur le Maire indique également avoir visité la maison « Parade » avec l'établissement public foncier (EPF) pour une éventuelle acquisition.

#### **4. Plan Energie 2023**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de limiter les dépenses énergétiques de la commune. Pour cela il propose de réfléchir à la mise en place d'un Plan Energétique pour l'année 2023 afin d'identifier les postes et les bâtiments les plus énergivores.

D'autres et déjà, il indique qu'il est nécessaire de couper le chauffage à la salle polyvalente lorsque celle-ci est utilisée dans le cadre sportif. En cas de période de grand froid, le chauffage sera remis au minimum pour éviter tous dédommagement. Pour les autres bâtiments communaux, la température sera fixée à 19°.

Il informe également les conseillers d'une réunion avec Enedis, qui a présenté le site internet Enedis qui permet notamment de suivre au ¼ d'heure la consommation électrique des bâtiments. Monsieur le Maire propose qu'un élu référent soit nommé pour chaque bâtiment et que chacun des élus réfléchisse à une action à mettre en place pour diminuer les dépenses énergétiques.

Des coupures de courant qui pourraient intervenir dans les prochains mois ont également été évoquées. Ces coupures seront annoncées dans les 48h qui les précéderont et chacun peut suivre l'évolution de la tension électrique sur le site Ecowatt.

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur le maintien des illuminations de Noël dans un contexte énergétique tendu.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les éclairages de Noël qui sont en LED et donc peu énergétique mais de décaler la période d'illumination en ne la débutant que le 10 décembre au lieu du 1<sup>er</sup>.

#### **5. Projet de restauration collective porté par la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration collective de la Communauté de Communes qui vise à favoriser les circuits courts. Actuellement, le lieu d'implantation est à l'étude. Monsieur le Maire propose de céder à l'euro symbolique une partie de la parcelle sur laquelle est implantée l'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Demande classement en catastrophe naturelle suite à la sécheresse 2022**

Monsieur le Maire indique avoir reçu plusieurs demandes d'administrés dont les habitations ont été endommagées par l'épisode de sécheresse de cet été, notamment aux alentours de la route de Burg. Il explique que 20 sinistres sont nécessaires pour faire la demande à la Préfecture.

Monsieur le Maire propose de demander le classement de la commune en catastrophe naturelle mais rappelle que cela reste de la compétence préfectorale.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. Projet de jeux pour enfants**

Monsieur le Maire rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, l'installation d'une aire de jeux pour enfants avait été évoquée.

Concernant le lieu, il rappelle que le parc entre l'arros et le Moulin avait été suggéré toutefois il s'agit d'une zone inondable. L'ensemble du conseil approuve plutôt l'emplacement entre le Stade et le futur Skate Park (historiquement des jeux avaient déjà été installés dans cette zone).

Une équipe composée de Monique CHAUSSERIE, Pierre SEUBE et Laurent HAEST se charge de faire des demandes de devis et de revenir vers le conseil avec un projet.

## **8. Nouvelle modalité d'accès aux terrains de tennis**

Monsieur le Maire indique que le club de tennis en partenariat avec la commune a investi dans un portier automatique. Cela facilitera l'accès aux courts de tennis et devrait permettre une utilisation plus intense.

Dès 2023, la régie « tennis » sera supprimée.

## **9. Salon des Maires 2022**

Monsieur le Maire indique que le salon des Maires 2022 se déroulera du 22 au 24 novembre à Paris.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce salon et des différents besoins pour la commune, il pense qu'il serait intéressant d'organiser une délégation. Il propose d'associer les agents à ce salon, notamment Christophe DASQUE, Emilien MOGUEN et Mireille GUYON. Il interroge les élus afin de savoir si certains seraient intéressés pour se rendre au salon également.

Roger SETAU, Jérôme ARTIGUE et Marie MAURY sont volontaires.

## **10. Eclairage public**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-63 concernant l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6H dès que possible.

Monsieur le Maire indique qu'après plusieurs contacts avec le SDE, la coupure pourra être effective au 2 novembre car les armoires seront équipées. Il propose de finalement couper dès 23h comme la plupart des communes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

# FINANCES

## 11. Passage en M57 au 1er janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Monsieur le Maire indique cette nouvelle nomenclature sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais que la commune s'est portée volontaire pour un passage dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Suite à l'accord de principe de Mme Labeyrie, responsable du SGC de Lannemezan, le 07 juin dernier, monsieur le Maire propose d'approuver le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 12. Projet Caminarros : demande de subvention

Monsieur le Maire fait un point d'avancement sur le projet du Caminarros entre Bordes et Tournay. Le travail avec la commune de Bordes continue de se poursuivre, la plupart des devis ont été reçus et il reste à définir l'emplacement et l'orientation exacts de la passerelle.

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
RÉFECTION DE LA VOIE	110 658,50 €	ETAT	45 000,00 €
CRÉATION D'UNE PASSERELLE	23 776,00 €	DETR	45 000,00 € A
SIGNALÉTIQUE & MOBILIER	4 452,00 €	%	26,78%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	16 965,00 €	DÉP. HAUTES PYRÉNÉES	61 000,00 €
ACHAT PARCELLES B22	7 180,00 €	AAP Développement Touristique	61 000,00 €
IMPRÉVUS	5 000,00 €	%	36,30%
		TOTAL SUBVENTIONS	106 000,00 €
		%	63,08%
		AUTOFINANCEMENT	62 031,50 €
		%	36,92%
TOTAL DES DEPENSES € H.T	168 031,50 €	TOTAL DES RECETTES € H.T	168 031,50 €

Après présentation du budget prévisionnel, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention de 61000 € au Département des Hautes Pyrénées au titre de l'Appel à Projet Pôles touristiques des Hautes-Pyrénées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 13. Projet Maison Lacoste : demande de subvention

Monsieur le Maire indique que la CAO s'est réunie en amont du conseil afin de procéder à l'ouverture des offres reçues pour le marché de travaux de réhabilitation de la Maison Lacoste. Il présente les offres reçues et précise que seul le lot 2, démolition - gros-œuvre, est largement au-dessus de l'estimatif du MOE, et qu'un seul candidat a répondu. Ce lot risque d'être déclaré infructueux et sera sûrement relancé. Les offres ont été envoyées à l'architecte et vont être étudiées.

Entreprises	Lot 1	lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7	Lot 8	Lot 9	Lot 10
	VRD	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	CHARPENTE COUVERTURE	MENUISERIES ALU	PLATRIERIE FAUX-PLAFOND	MENUISERIES BOIS - OCCULTATION	CARRELAGE FAIENCE	SOLS PEINTURE NETTOYAGE	ELECTRICITE	PLOMBERIE SANTIENRE VENTILATION
<b>Estimatif MOE</b>	<b>86 000,00 €</b>	<b>179 800,00 €</b>	<b>38 700,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>35 500,00 €</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>19 200,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>36 000,00 €</b>
SAS ENERGY MENUISERIES				47 985,02 €						
SPIE									49 750,00 €	
SAGES										43 470,97 €
ROUTIERE DES PYRENEES	98 680,40 €									
ELECTRICITE FAUCHE									45 000,00 €	
PCS SERVICES										46 569,00 €
SMAC						46 283,50 €				
FINIBAT					54 628,35 €					
LOUGARRE				55 480,54 €						
BOTELLA									56 116,70 €	
EURL DUBARRY - Bordes			28 986,70 €							
SAS 2B-TP	91 960,23 €									
VIGNES - Bordes		329 397,82 €								
BOUYSSONIE Bazet								27 706,93 €		
APICS - Laloubère										41 188,94 €
BOURDET - Lau-Balagnas			25 165,00 €							
SARL BFM - Bordères				44 778,29 €						
BAJON ANDRES - Tarbes									53 868,53 €	
BAJON ANDRES - Tarbes										51 544,39 €
OLIVEIRA ROGES					64 747,18 €		16 571,26 €			
DESIGN ALU				32 059,00 €						
LORENZI								39 497,50 €		
RIBEIRO									48 946,08 €	
COLAS	78 078,25 €									
MENUISIERS BAGNERAIS				39 134,00 €		44 639,00 €				
SEDB										53 990,00 €
DUBARRY - Bordes			27 606,55 €							
PARDINA					61 796,15 €		13 352,04 €			
VANDERGHYNST			36 199,00 €							
LA BASTERE				54 883,00 €						

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention de 50.000€ au Département des Hautes Pyrénées au titre de l'Appel à Projet Développement Territorial.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 14. Droit de préemption Parcelle B 1080, 1083 et 1089

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la DIA concernant la vente des parcelles B1080 - 1083 et 1089 appartenant à M. Alain DUCLOS au bénéfice de Pyrénées Terrains, appartenant à M. Sanz.

Après débat, le conseil municipal décide par 9 abstentions et 6 voix pour, de ne pas préempter.

### **15. Don parcelle E 1663**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-24 du 26 mars 2022 selon laquelle la commune s'était positionnée favorablement pour l'acquisition de la parcelle E 1663 à l'euro symbolique.

Après échange avec le notaire, Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer cette délibération, en modifiant l'acquisition à l'euro symbolique par un don.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **16. Acquisition parcelle B21 et B22**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-44 concernant l'acquisition de la parcelle B22 à Monsieur Christophe BAZUS se situant sur le tracé du projet Caminarros.

Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer cette délibération car le prix d'acquisition n'était pas finalisé et il propose de contractualiser la vente par un acte administratif plutôt que par un acte notarié facturé 600 €. Le prix d'acquisition de cette parcelle est de 7.180 €uros.

D'autre part, après un entretien avec M. Bazus, Monsieur le Maire propose d'acquérir également la parcelle B21, pour favoriser l'aménagement de l'espace aux abords de la passerelle. Monsieur Bazus la céderait au prix de 820€ et pourrait être noté sur le même acte administratif.

Les 2 propositions sont adoptées à l'unanimité.

### **17. Tarifs ALSH**

Monsieur le Maire indique que des enfants allergiques fréquentent la cantine et de ce fait les parents fournissent le panier repas. Il est important pour des questions d'assurance que ces enfants soient inscrits mais il est impossible de faire payer le prix du repas complet.

Monsieur le Maire propose que soit créer un nouveau produit, garderie temps méridien au tarif de 0.50 € pour les coefficients 1,2 et 3 et de 2 € pour les autres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **18. Soutien aux grévistes de l'entreprise Pommier**

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par la commission sociale au sujet d'un salarié de l'entreprise Pommier de Bagnères-de-Bigorre, habitant à Tournay, qui rencontre une période difficile compte tenu de la grève initiée dans son entreprise.

Monsieur le Maire, sur avis de la commission, propose d'apporter son soutien par le versement d'une aide de 150 € à Monsieur Lapoutge.

Après débat, l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité octroie une aide de 200€ à Monsieur Lapoutge.

## **19. Proposition d'assiette de coupes de bois 2023**

Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Madame Marie MAURY explique les prévisions de coupes et indique qu'il n'est pas souhaitable d'accepter la coupe de la parcelle 13 pour 2023. Elle indique également qu'il faut être très vigilant sur les arbres tombés qui ont parfois tendance à disparaître. Tout ce qui sort d'un bois communal doit être rémunérateur.

Au vu de ces explications, monsieur le Maire propose donc d'approuver la coupe de la parcelle n° 4 et de refuser la proposition pour la parcelle 13.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **20. Travaux énergétiques Gendarmerie**

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à un futur conseil municipal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **21. Travaux assainissement rue Général de Hautecloque**

Par manque de nouveaux devis, monsieur le Maire propose de reporter ce point à un futur conseil municipal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **22. Travaux façade Eglise**

Par manque de nouveaux devis, monsieur le Maire propose de reporter ce point à un futur conseil municipal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **23. Création emploi non permanent accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, la commune est amenée à renforcer ses effectifs par la création d'emplois non permanents correspondants à un accroissement temporaire d'activité.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant un même période de 18 mois consécutif.

Le maire indique que compte tenu des remplacements nécessaires tout au long de l'année notamment au service Enfance-jeunesse, il convient de créer plusieurs

emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 précitée.

Monsieur le Maire propose le recrutement de :

- 4 agents contractuels dans le grade adjoint d'animation territoriale relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe de la mise en place d'un nouveau process pour la permanence des élus. Il présente une fiche qui devra être rempli lors de la venue d'un administré et explique que cela a pour but un meilleur suivi des demandes.

- Monsieur Laurent HAEST indique que dans le cadre de « Orchestre à l'école », le collège de Tournay fait parti des 5 établissements au niveau national retenu pour jouer au conservatoire à Paris en novembre.

- Monsieur Patrick BRU indique qu'une tombe a été « remuée ». Monsieur le Maire demande d'avertir la famille ainsi que la gendarmerie.

- Monsieur Florian PARENT remercie la municipalité pour son implication auprès du SDIS tant au niveau de la journée nationale des JSP que dans le conventionnement d'un nouvel agent, Vincent DUPUY. D'autre part, il indique que le PCS avance et qu'il espère le présenter au conseil pour approbation courant décembre.

Monsieur Pierre SEUBE précise que dans le cadre du conventionnement des agents communaux, le SDIS donne une participation de 1.500€ annuel/agent. La compétence incendie étant intercommunale, cette-li vient en diminution de la participation de la 3CVA. Ne peut-on envisager une réversion à la commune ?

- Monsieur le Maire indique que la balayeuse a été livrée ce jour.

### **La séance est levée à 22H10**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique ARNE

Nicolas DATAS-TAPIE